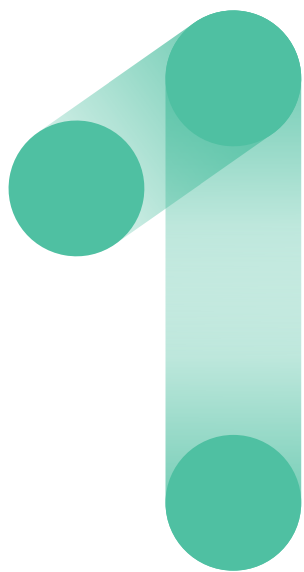




Définitions des concepts et approches mobilisées

Dans cette première partie, nous reprenons les concepts et le cadre théorique utilisés qui ont balisé la réalisation de l'enquête de terrain. L'objectif est d'identifier les dimensions de ce qui définit «les travailleurs pauvres en Région bruxelloise». Cette partie n'a donc pas pour objectif de donner une description chiffrée du phénomène, ni de présenter le matériau qualitatif⁴.

1.1. Travail & emploi et précarité & pauvreté : des catégories essentialisées

Tant du côté de «la précarité» et de «la pauvreté», que de «l'emploi» et «du travail», choisir une définition est un exercice complexe qui détermine de multiples questions de recherche et ne suscite pas facilement de consensus. De plus, l'exploration du point d'intersection entre situations de précarité/pauvreté et situations d'emploi/de travail pose de nombreuses questions théoriques, méthodologiques et analytiques.

Une multiplicité de définitions existe pour caractériser «la précarité», «la pauvreté», «les précaires», ou encore «les travailleurs pauvres». Plusieurs articles (Mazière-Vaysse A. et al., 2018) et ouvrages (Armano E. et al., 2017) traitent de cette polysémie et de la multiplicité des dimensions et définitions existantes. Mais un point commun apparaît à l'exercice de définition : le risque d'essentialisation de ces phénomènes. Par leurs multiples usages et significations, les catégories de pensées que sont la précarité, la pauvreté, le travail et l'emploi couvrent des réalités et phénomènes différents mais souvent réduites à une seule de leurs dimensions. Elles sont de manière générale calquées sur des définitions issues de normes institutionnelles (définitions légales, normes administratives, conventions et indicateurs statistiques, etc.) ou politiques (usages partisan, militant, catégories d'action publique, etc.). Ces usages différents et parfois réducteurs génèrent un flou continu dans la compréhension de ces phénomènes.

Afin de pouvoir tenter de comprendre ce qu'il y a de commun dans l'expérience simultanée du travail et de la précarité/pauvreté, nous proposons d'expliquer en quoi les termes sont polysémiques et quelles sont les définitions et les choix qui ont été posés pour notre enquête.

1.2. Précarité et pauvreté : des notions insaisissables

Précarité et pauvreté sont souvent utilisés comme synonymes. Le terme de «précarité» est souvent préféré à celui de «pauvreté» tant par les chercheurs que par les médias et les acteurs impliqués dans l'élaboration et l'exécution des politiques publiques. Une multitude de précarités apparaissent dans le langage : précarité financière, économique, énergétique, hydrique, menstruelle, numérique, psychique, temporelle, etc. Le terme de «vulnérabilité» est également de plus en plus utilisé.

Le phénomène de pauvreté est en quelque sorte insaisissable⁵ : une insécurité sociale durable, un «continuum de vulnérabilités»

Avant tout liée à une convention statistique, le phénomène est plus complexe et diffus qu'une catégorie à laquelle un individu est rattaché ou non : «La pauvreté, qui se déploie dans le cadre d'une structure sociale qui a considérablement évolué au fil des décennies, peut d'autant plus apparaître comme une notion « insaisissable » que son contenu est la plupart du temps rattaché aux définitions conventionnelles sur lesquelles se basent les indicateurs utilisés pour en assurer le suivi ou comparer les situations d'un pays à l'autre» (Duvoux et Rodriguez 2016 ; Duvoux et Papuchon, 2019).

Comme «le travail», «la pauvreté» n'est pas un lieu dans lequel une personne «tombe» ou duquel elle «sort». La pauvreté est profondément plurielle, multidimensionnelle et multifactorielle. Il n'y a pas une pauvreté, une précarité, mais un ensemble de pauvretés, de précarités, résolument plurielles et touchant toutes les dimensions de la vie humaine : le logement, les revenus, l'éducation, le travail et l'emploi, le quotidien et la dynamique familiale, la mobilité, etc.

De manière générale, comme le soulignent Duvoux et Rodriguez, l'étude de la pauvreté s'est historiquement davantage attachée aux institutions qui la gèrent qu'aux mécanismes économiques et sociaux qui la génèrent. Dans ce contexte, la centralité de la variable institutionnelle est problématique parce qu'elle reproduit et valide un certain découpage de la population, et cela masque du même coup la complexité du phénomène. (Duvoux et Rodriguez, 2016).

⁴ Dans le cadre de cette enquête avec au total, 59 entretiens avec des TP et 34 entretiens avec des intervenants, il ne s'agit aucunement d'une échantillon représentatif de la population bruxelloise mais d'un matériau d'enquête.

⁵ Titre de l'introduction écrite par Nicolas Duvoux et Jacques Rodriguez du numéro 98 de la revue Communications de l'EHES «Pauvretés» dirigé par les mêmes auteurs.

Pour ces auteurs, les notions de «pauvreté» et de «lutte contre la pauvreté», en tant que catégories d'action publique, éludent même les facteurs de compréhension du phénomène : *«Plus exactement, en même temps qu'elle occulte, pour ainsi dire «par le haut», les processus causaux qui l'entretiennent, la pauvreté entendue comme catégorie prioritaire d'action publique, occulte, pour ainsi dire «par le bas», les réalités vécues qui lui donnent corps. Bref, en tant que catégorie d'Etat naturalisée, elle est un écran qui ne donne accès ni à la variété des situations vécues, ni aux mécanismes qui les font advenir»* (Duvoux et Rodriguez, 2016).

Une des conséquences est l'invisibilisation de toute une série de personnes qui échappent au système de protection sociale belge : les personnes sans droits (les personnes sans-papiers, les personnes victimes de radiation administrative, etc.), les personnes étant en situation de non-recours aux droits sociaux (Warin, 2015), les personnes dans l'impossibilité de faire face à la complexité disproportionnée d'accès aux droits (Noël, 2021), qui refusent le contact avec les institutions, etc.

Triple rupture historique, pauvreté en augmentation et intimement liée à la variable institutionnelle

Duvoux et Rodriguez ont identifié ces dernières décennies une triple rupture historique dans l'évolution de la pauvreté : une augmentation du nombre de personnes en situations de pauvreté (indépendamment de la croissance démographique), un processus de rajeunissement des personnes en situations de pauvreté, et l'émergence du chômage de masse combiné à une lente dégradation des régulations du travail.

Ils identifient également des évolutions plus récentes :

- un creusement des inégalités sociales qui se caractérise par une envolée des classes sociales les plus favorisées tandis que la situation des personnes appartenant aux quintiles inférieurs stagne⁶;

- des trajectoires sociales qui sont fortement différenciées avec l'apparition et le renforcement de socles de protections minimales au détriment du système de sécurité sociale, et l'apparition et le renforcement de mesures se concentrant sur certains «groupes-cibles» ;
- la substitution de la figure de «l'assuré» par celle de «l'assisté» avec en conséquence l'opposition entre la «cause du pauvre» et la «cause du peuple», qui elle-même impacte l'action publique.

Ces phénomènes ont aussi été documentés dans le contexte belge par des analyses de l'évolution historique du système de protection sociale et du droit du travail⁷. Les évolutions en chiffres absolus du nombre de personnes qui bénéficient d'un revenu de remplacement ou d'aide sociale laissent déjà entrevoir depuis plusieurs années un «déversement» progressif mais important des systèmes assurantiels vers les systèmes assistanciers. L'analyse du non-recours aux droits sociaux, déjà présent avant la pandémie a montré le renforcement de cette tendance au déversement entre régimes d'assurance et d'assistance (Observatoire de la santé et du social, 2017).

Plus singulièrement en Région bruxelloise, les dynamiques de polarisations sont bien présentes avec notamment : de fortes inégalités de revenus, des disparités d'offres de services/infrastructures⁸ d'un quartier à l'autre, et une part significative, en augmentation, du nombre de personnes qui reçoivent des prestations d'assistance : revenu d'intégration, garantie de revenu pour les personnes âgées, etc. Les Bruxellois.es les plus précaires sont les «publics-cibles» d'une multiplicité de dispositifs publics «d'activations»⁹ dans le cadre des politiques d'action sociale, d'emploi et de formation (contrats, parcours standardisés¹⁰...) (cf. chapitre (4)).

⁶ Cette polarisation, nuancée par des travaux plus macroéconomiques sur l'égalité (Piketty, 2021) est documentée par la littérature scientifique (Piketty, 2013 ; Stiglitz, 2012) ou des organismes de veille de la répartition et l'accumulation des richesses dans le monde comme par exemple Oxfam qui a notamment observé en 2022 une augmentation sans précédent de la fortune des milliardaires alors que des milliards de personnes souffrent («La fortune des dix hommes les plus riches du monde a doublé, alors que les revenus de 99 % de l'humanité sont moins importants que prévu à cause de la COVID-19.» (Oxfam, 2022).

⁷ Voir notamment : C. Gobin, A. Franssen, I. Marx, I. Nicaise, D. Zamora, J.-L. Genard, D. Dumont, Z. Evvard.

⁸ Rapports bruxellois sur l'état de la pauvreté de l'Observatoire de la santé et du Social de la Région bruxelloise; Zoom sur les communes l'Observatoire de la santé et du Social & IBSA ; Sacco et al., 2016; Mistiaen et al. 1995; ...)

⁹ Avec une visée d'activation par la formation ou l'acceptation d'un emploi.

¹⁰ (Observatoire de la santé et du Social, 2015 et 2017)

1.4. Sortir des catégories «classiques» pour visibiliser

Pour mesurer et comprendre l'ampleur et les évolutions des phénomènes de pauvreté et de précarité et de travail précaire, il est important de combiner différentes approches et définitions.

Indicateurs de «pauvreté objective»

Les indicateurs de quantification du phénomène de «la pauvreté» sont de plus en plus nombreux et sont basés sur des conventions statistiques. Ils classent et tracent des lignes de démarcation entre des ménages qui se situent au-delà ou en deçà d'un seuil de revenus qui varie selon la taille du ménage et le niveau de revenu médian du pays ou de la région concernée. Selon les pays, ces conventions se situent entre 50 et 70 % du revenu médian de la population régionale ou nationale concernée.

Les indicateurs SILC et AROPE et les données d'Eurostat/OCDE sont les plus communément repris, admis et relayés. Malheureusement, ces données ne permettent pas de saisir les variations des taux de pauvreté dans le temps. Par ailleurs, ces données ne donnent pas une vue sur l'ensemble des revenus des Bruxellois¹¹. Enfin, elles ne prennent pas en compte certains publics invisibles (personnes radiées, personnes sans papiers, personnes avec titres de séjour dépassés, etc.). En conséquence, combiner aux indicateurs de pauvreté «objective» des indicateurs de pauvreté «subjective» est essentiel.

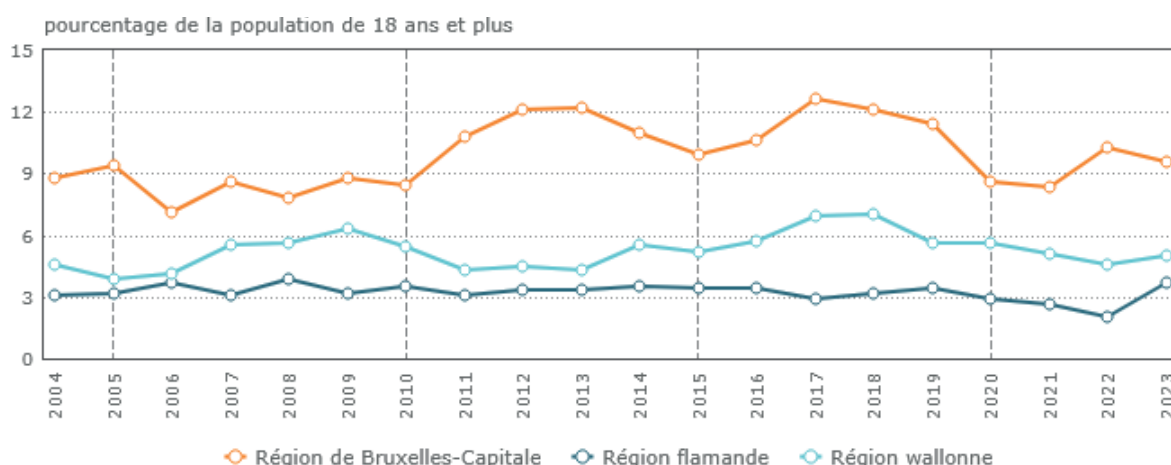
Indicateur «travailleurs pauvres»

L'indicateur du taux de travailleurs pauvres le plus fréquemment utilisé représente le pourcentage de la population âgée de 18 ans et plus qui a déclaré travailler (salarié ou indépendant) et qui est exposée au risque de pauvreté. Les personnes sont exposées au risque de pauvreté si leur revenu disponible équivalent est inférieur au seuil de risque de pauvreté, qui est fixé à 60% du revenu disponible équivalent médian national (après transferts sociaux; Eurostat, 2024).

C'est l'indicateur qui a été repris par le Bureau fédéral du plan à partir de l'enquête SILC de Statbel¹². Le Bureau fédéral du plan a récemment publié, dans le cadre du suivi des objectifs de développement durable, un tableau qui montre l'évolution dans le temps du taux de «travailleurs.ses pauvres» au sens classique.

La part des travailleurs.ses pauvres en Belgique était de 4,7% en 2023, ce taux est inférieur à celui de l'UE27 qui s'élève à 8,9% (non illustré). Les travailleurs pauvres sont bien plus nombreux en Région bruxelloise que dans les deux autres régions avec un taux qui atteignait 9,6% en 2023 pour 5% en Wallonie et 3,7% en Flandre.

Travailleurs pauvres selon la région - Belgique



Source : Bureau fédéral du Plan, 2024¹³

¹¹ Actuellement l'échantillon EU-SILC est de 7 000 ménage en Belgique, pour la Région bruxelloise. (Source : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/risque-de-pauvrete-ou-dexclusion-sociale#documents>)

¹² Cet indicateur se base sur les données relatives au taux de pauvreté basées sur l'enquête Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC) de l'Union européenne, où les données sur les revenus se rapportent toujours à ceux de l'année qui précède l'année de l'enquête. Cela signifie, par exemple, pour l'année d'enquête 2020 ce sont les revenus de 2019, qui n'ont pas été affectés par la crise de la Covid-19, qui ont été utilisés pour le calcul de cet indicateur (Statbel, 2021a).

¹³ Bureau fédéral du Plan, Travailleurs pauvres (i43), 29/11/2024 : https://indicators.be/fr/i/G08_WPO/Travailleurs_pauvres_%28i43%29

Indicateurs de «pauvreté subjective»

Complémentairement aux indicateurs classiques, les données issues d'enquêtes autour de la pauvreté subjective permettent dans une visée compréhensive, de mieux quantifier et estimer la proportion des situations de pauvreté à partir des déclarations des personnes. Elles s'avèrent très efficaces pour saisir la part importante des ménages qui se situent au-dessus du seuil de risque de pauvreté et qui éprouvent des difficultés (financières, de logement, d'emploi, familiales, ...) au quotidien.

A titre d'exemple, dans le cadre de l'enquête EU-SILC 2020, Statbel¹⁴, l'office belge de statistique, des questions ont été posées sur les conditions de vie des répondants lorsqu'ils avaient environ 14 ans, s'ils sont actuellement en mesure de faire face à une dépense imprévue ou encore s'ils ont «du mal à joindre les deux bouts», sur leur capacité d'épargne, leur situation de déprivation matérielle, etc. L'enquête a notamment pu mettre en évidence les facteurs déterminants dans la «transmission intergénérationnelle de la pauvreté» dont le niveau de revenus des parents, leur niveau d'étude et leur nationalité.

Ce type de données permet de mettre en évidence des dimensions qui ne sont pas mesurables lorsqu'on se limite à une approche basée uniquement sur des données administratives ou liées aux revenus. Ulysse souligne l'importance de combiner éléments dits «objectifs» et «subjectifs» pour saisir les évolutions des précarités : «*Que l'on mobilise les travaux de Bourdieu (1998; 1999), de Paugam (2000), de Vosko (2006), de Castel (2007) ou de Gill et Pratt (2008), la précarité devient aujourd'hui une grille de lecture des évolutions de la société contemporaine. Elle réfère autant à des faits objectivement observables qu'à un sentiment d'incertitude et d'insécurité face à la vie quotidienne des individus et leurs perspectives de carrière et d'avenir (Fournier et Bujold, 2005).*» (Ulysse, 2014).

1.4. Les «précaires» et la précarité à l'intersection entre pauvreté et emploi ?

N. Duvoux et A. Papuchon établissent un lien entre précarité, emploi et travail par le biais de la «condition salariale». Ils reprennent la notion d'«incertitude» développée par Robert Castel (Castel 2009) évoquant une «insécurité sociale durable comme condition», *fondée sur l'effritement de la condition salariale, mais aussi par des transformations dans*

*la sphère privée. (...) À l'identification d'une « zone grise » située entre emploi et non-emploi et parfois désignée comme un « précaire », peut s'articuler, sans s'y réduire, l'identification d'une **condition sociale** touchant des pans entiers de la population, **rattachés ou non de manière pérenne à l'emploi**, mais dont la situation à la fois instable et à la lisière des seuils de pauvreté constitue une nouvelle nébuleuse de la pauvreté.* (Duvoux & Papuchon, 2019).

L'étendue de cette «nébuleuse» justifie le choix très large que nous avons posé, afin de définir les travailleurs pauvres et précaires, au-delà du salariat et de l'emploi formel, afin d'inclure cette «zone grise».

L'effritement de la condition salariale (Caste, Duvoux et Papuchon), les changements technologiques et politiques (Bauman, Graeber, Sassen, Rifkin) ainsi que la montée des incertitudes (Castel, Ehrenberg) précarisent les situations des personnes tant dans leurs relations au travail que dans leurs conditions de travail et de vie quotidienne. Il semble dès lors pertinent pour ce rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté d'éviter d'étudier isolément pauvreté, «marché du travail», relations au travail dans l'emploi et conditions d'emploi, sans les lier aux situations (statut, conditions de vie,...) et à ce que les personnes expriment par rapport à cette «condition».

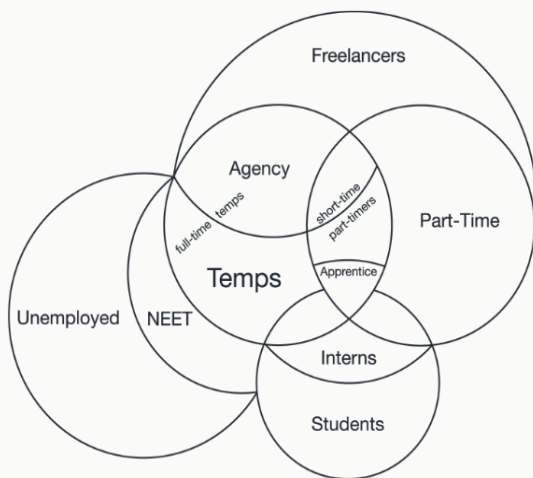
Le précaire : future catégorie ?

A l'intersection des phénomènes de précarisation et du travail, la notion de «précaire» apparaît comme un «concept de compromis» proposé par R. Castel et qu'il définit de la manière suivante : «*De même que l'on parle de "condition salariale" (caractérisée par le statut de l'emploi de la société salariale), il faudrait parler de condition précaire étendue comme registre propre d'existence du salariat. Une précarité permanente qui n'aurait plus rien d'exceptionnel ou de provisoire. On pourrait appeler "précaire" cette **condition** sous laquelle la **précarité** devient un **registre propre de l'organisation du travail**.* » (Castel, La montée des incertitudes, 2009, p. 169). Cette définition, nous l'avons utilisée en phase exploratoire et de recherche avec l'objectif d'identifier des travailleurs pauvres qui se reconnaissent dans cette condition ou situation.

Une autre définition du précaire rejoint notre hypothèse et cadre conceptuel, il s'agit du précaire entendu comme : «la somme des personnes qui travaillent dans des jobs précaires, dans des emplois dépendants mais formellement indépendants, tout comme les personnes qui expérimentent le

¹⁴ <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/transmission-intergenerationnelle-de-la-pauvrete-ou-comment-les-conditions-de-vie-dans>, consulté le 01/03/22.

Catégorisations du précariat (A. Foti, 2018)

**¹Métiers créatifs**

Artistes, codeurs, squatteurs, designers, etc., en stages, apprentissages, en emploi freelance et/ou temporaire.

Nouvelle classe ouvrière

Emploi sous-traité, comme ouvriers non qualifiés ou techniciens dans l'entrepôt, la logistique, la production industrielle, la transformation alimentaire, la construction, etc.

Classe des services

Serveurs, baristas, garçons de salle, caissiers, agents d'entretien, travailleurs de la restauration rapide, ou employés dans l'éducation, l'aide sociale, la santé, la garde d'enfants ou l'aide à domicile, en emploi à temps partiel et/ou temporaire.

Classe des personnes sans emploi

NEET (jeunes sans emploi, formation ou études), chômeurs de courte et longue durée, personnes ayant quitté le marché du travail, bénéficiaires de l'aide sociale sous condition de travail, migrants et réfugiés en situation irrégulière.

¹ Toute la typologie est reprise de l'ouvrage de Foti : A general theory of precariat.

chômage/l'inactivité¹⁵» issue de l'ouvrage «General theory of the Precariat» (Foti, 2018). Cette définition va au-delà d'autres définitions généralement utilisées et inclut des catégories moins souvent incluses comme les «travailleurs de services émergents et les bas salaires dans le commerce, le gouvernement et l'industrie¹⁶» (London School of Economics¹⁷).

Souvent utilisées dans le champ scientifique, les définitions du précariat de G. Standing ou de M. Savage, sont restrictives par rapport à une réalité plus large et peu visible aux statistiques. La définition de Foti, plus englobante, permet de documenter les **disparités de ces précarités** à différents niveaux.

Différentes perspectives appellent à une variété d'interprétations façonnées par les trajectoires historiques, les réalités géographiques ainsi que les personnes directement touchées par le phénomène du précariat (Bove A., 2017). Nous avons dès lors construit notre définition, opté pour une définition

englobante et poursuivons la démarche par le travail d'analyse.

La notion de précariat est apparue pour désigner cette nouvelle condition sociale mais elle comporte d'importants risques d'essentialisation : **«le statut d'emploi ne suffit pas à lui seul à définir et figer une position sociale. Pour ce faire, il convient de prendre en compte d'autres critères comme la position dans le cycle de vie, la situation matrimoniale, l'origine et la trajectoire sociale, le niveau de diplôme et le rapport à l'avenir. Sans cette attention aux différences, le risque peut être, sous couvert de cette expression de précarité généralisée (qui vaut dénonciation), d'homogénéiser le groupe des salariés précaires et de ne pas assez caractériser les différences de conditions de vie et de style de vie qui séparent objectivement les précaires eux-mêmes. (...) Si le précariat est un concept sociologique promis à un bel avenir, tant les conditions socio-économiques semblent pousser structurellement à son développement, il ne doit pas pour autant minimiser les fortes différences internes à ce groupe.»** (Beaud et al., p. 571-572)

¹⁵ Notre traduction de "the sum of people working precarious jobs in dependent and formally independent employment, as well as those experiencing unemployment" (Foti, 2018).

¹⁶ Notre traduction de "The precariat is not, as it has been popularised in Britain by The Great British Class Survey, 'the most deprived class of all'. The precariat is formed, in Foti's words, by 'the emergent service workers and the low-wage precariat in commerce, government and industry' (20)."

¹⁷ LSE London School of Economics and Political Science : <https://blogs.lse.ac.uk/lseviewofbooks/2018/08/30/book-review-general-theory-of-the-precariat-great-recession-revolution-reaction-by-alex-foti/>

Le précarat et les travailleurs pauvres forment «une catégorie» profondément hétérogène, c'est dans cette perspective que nous documentons les situations différentes du «précarat bruxellois».

1.5. Significations et confusions autour «du travail»

«Le travail» est une catégorie de pensée dont la signification est complexe parce que conventionnelle, historique et politique, et qu'elle a profondément évolué en fonction des apports scientifiques, législatifs, normatifs. Elle est en partie construite et maintenue par l'état, le droit, les sciences comme par nos pratiques et rites ordinaires. (Dujarier, 2020)

Dujarier insiste sur le fait que cette catégorie a pris trois significations sociales majeures. «Le travail» désigne avec constance (Dujarier, 2020, p. 366) :

- **l'activité**, la peine que l'on se donne pour faire quelque chose ;
- **le résultat de cette activité**, l'ouvrage, réputé **utile pour le marché** depuis l'époque contemporaine ;
- un **synonyme d'emploi** et de **facteurs de production**, d'occupation **rétribuée organisée et contrainte**.

Le travail, souligne l'auteure, «sert donc à désigner aujourd'hui l'une de ces trois dimensions, ou l'une de leur combinaison» (Dujarier, 2020, p. 366).

Afin de pouvoir nous appuyer sur quelques balises fiables qui posent à la fois un consensus scientifique et pratique et qui sont reconnues internationalement, nous nous sommes basés sur les travaux de l'Organisation Internationale du travail, producteur réflexif de normes et de statistiques. Une résolution cadre de 2013¹⁸ de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) contient les trois

significations de Dujarier : «**Le travail** comprend toutes les activités effectuées par des personnes de tout sexe et tout âge afin de **produire des biens ou fournir des services** destinés à la consommation par des tiers ou à leur consommation personnelle». Cette résolution précise ensuite que «la définition du travail est indépendante du **caractère formel ou informel** ou de la légalité de l'activité» et «**exclut** les activités qui n'impliquent pas la production de biens ou de services¹⁹»

L'OIT établit une définition qui reconnaît le caractère formel et informel des activités et qui témoigne d'un ancrage économique dans «les marchés» et le système de comptabilité nationale. «Le concept de travail est conforme au domaine de la production générale tel que défini dans le **système de comptabilité nationale de 2008 (SCN 2008²⁰)** et son concept d'unité économique²¹». Ces unités économiques représentent des unités «de marché», «hors du marché» et les «ménages». Le «travail» peut être réalisé dans tout type d'unité économique.

Le travail décent est un «travail productif qui assure un revenu équitable, des droits, une protection sociale et soutient une croissance économique durable. Il est source de dignité et le fondement de la paix, de la justice sociale, d'une plus grande égalité²²» (OIT, 2022²³).

La notion de «travail décent» est centrale pour notre analyse : «un travail décent représente l'ensemble des aspirations des gens en ce qui concerne leur vie professionnelle - aspirations concernant les possibilités et le revenu, les droits et la reconnaissance, la stabilité familiale, le développement personnel, l'équité et l'égalité entre les sexes²⁴». Cette définition fixe le travail décent au cœur des défis sociaux, environnementaux et économiques. Le «travail décent» figure parmi les «objectifs de développement durable des Nations Unies»²⁵ (ODD, un programme de 17 objectifs à atteindre d'ici 2030), il constitue l'objectif n°8 associé à une «croissance durable».

¹⁸ Résolution concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main-d'œuvre, ILOSTAT 2013 (ICLS-19-Résolution-I-[STATI-131114-1]-Fr.docx)

¹⁹ «par exemple, la mendicité et le vol, le fait de prendre soin de soi (par exemple, la toilette personnelle et l'hygiène) et les activités qui ne peuvent pas être réalisées par une autre personne que soi-même (par exemple, dormir, apprendre et les activités de loisirs).» In Résolution OIT, op cit.

²⁰ United Nations Statistics Division <https://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/docs/sna2008fr.pdf> (consulté le 31 mars 2022) et utilisé par eurostat également <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/3859598/5927241/KS-RA-13-003-FR.PDF.pdf/d57e51f4-b3fb-4979-a2a5-30e4564113a7?t=1414782828000>

²¹ L'unité économique distingue : « i) les unités du marché (c'est-à-dire les sociétés, les quasi-sociétés, et les entreprises familiales du marché non constituées en sociétés; ii) les unités hors du marché (c'est-à-dire les gouvernements et les organismes à but non lucratif servant les ménages); iii) les ménages qui produisent des biens ou des services pour leur usage final propre.»

²² Le travail décent, associé à une «croissance durable» constitue l'objectif de développement durable numéro 8 : <https://pactemondial.org/17-objectifs-developpement-durable/odd-8-travail-decent-et-croissance-durable/>

²³ Le travail décent, un fondement de la justice sociale : <https://www.ilo.org/fr/resource/le-travail-decent-un-fondement-de-la-justice-sociale>

²⁴ ETUC, novembre 2007 : <https://www.etuc.org/fr/le-travail-decent>

²⁵ Les objectifs de développement durable, 17 objectifs pour sauver le monde <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

Le travail décent est un «travail productif qui assure un revenu équitable, des droits, une protection sociale et soutient une croissance économique durable. Il est source de dignité et le fondement de la paix, de la justice sociale, d’une plus grande égalité.» (OIT, 2022)

Dans le champ de définition «du travail», l’OIT inclut également via la résolution cadre de 2013, toute activité «qui n’implique pas de production de biens et services à finalité de consommation». L’OIT reconnaît donc d’autres formes de travail distinctes qui doivent «être mesurées séparément» en raison de la «destination prévue de la production» (c’est-à-dire pour usage final propre, ou pour utilisation par des tiers qui désigne par d’autres unités économiques) et de «la nature des transactions» (monétaires ou non monétaires, transferts). L’OIT différencie :

- a) le travail de production pour la consommation personnelle qui comprend la production de biens et de services **pour usage final propre**;
- b) l’emploi comme forme de travail réalisé pour des tiers **en échange d’une rémunération ou d’un profit**;
- c) le travail en formation non rémunéré accompli pour des tiers **sans rémunération** en vue d’acquérir une expérience professionnelle ou des compétences sur le lieu de travail;
- d) le travail bénévole qui comprend **le travail non obligatoire et non rémunéré** réalisé pour des tiers;
- e) d’autres activités productives (non définies dans la présente résolution).»

Ces formes ont été repérées et documentées (chapitre 2) lorsque cela s’avérait possible.

1.6. Le travail est formel ou informel, rémunéré ou non rémunéré

Selon l’OIT , le travail ne se limite donc pas à un emploi rémunéré mais inclut également des formes de travail non rémunérées (par exemple, le travail en formation, le travail domestique reproductif, le volontariat, les stages, etc.). De facto, dès la phase exploratoire, il est rapidement apparu impossible d’écarter la dimension informelle du travail pour penser les situations des travailleurs.ses pauvres et précaires.

L’activité productive peut être déclinée sous ses aspects **formels et informels**, en même temps que sur son caractère **rémunéré ou non**. Au vu des situations de travail sur le terrain bruxellois, nous nous sommes inspirés d’une typologie formalisée par F. Degavre (2008) à partir du travail d’aide et de soins, du travail de care. La littérature autour des activités du care montre des aspects invisibles de ces activités.

A l’instar d’une typologie d’inspiration polanyienne (Degavre et Nyssens, 2008), nous tenterons de documenter, de la manière la plus systématique possible, les situations où des activités informelles sont présentes et les manières dont elles s’organisent.

Emploi, activités, travail	Emplois & activités formels	Activités informelles
Emplois & activités rémunérés	Emploi & activités formels rémunérées	Activités informelles rémunérées
Emplois & activités non rémunérés	Emploi & activités formels non rémunérées	Activités informelles non rémunérées

1.7. Emploi, activités, précarité et pauvreté : statut, statut social et non statut

Le concept de statut représente un pilier central de compréhension des situations des travailleur·ses précaires et pauvres. Il permet à la fois de se référer à un cadre législatif de référence, à des normes : «qu'est-ce qu'un statut si ce **n'est un ensemble de droits et d'obligations posées par des textes** et qui ont vocation à **relier des personnes confrontées aux mêmes réalités professionnelles ?** » (Tauran, 2009)

L'usage du concept de statut permet d'**analyser des situations et statuts d'emplois** (modes d'emploi, contrat, organisation, conditions, ...) et d'activités (relations de travail, autonomie ...) et de les relier à des situations de précarité et de pauvreté (droits, statut social, conditions matérielles d'existence, ...).

Dans le sillage des travaux de M. Maruani, trois postulats importants sont en relation avec «le statut» et justifient sa centralité dans l'analyse de la précarisation des travailleur·ses.

1. Le mode d'emploi construit le statut de travail

Maruani montre que le **statut lié à l'emploi** dans la salariat **définit des positions socialement différenciées dans l'activité**, des différences entre salariés d'une même organisation : «Le **mode d'emploi**, c'est-à-dire le type de contrat de travail, les modalités d'accès au marché du travail et les conditions d'emploi, constituent aujourd'hui **une des lignes de partage fondamentale entre différentes catégories de salariés**. C'est une banalité de dire que le fait d'être employé à temps plein ou à temps partiel, pour une durée déterminée ou indéterminée, pour un stage, un T.U.C., ou un emploi régulier définit des **positions sociales différentes au sein du monde du travail**. » (Maruani, 1990)

Maruani attire l'attention sur le fait que des modalités d'emploi différentes produisent des clivages entre salariés et que le mode d'emploi construit le statut, des inégalités de statuts et hiérarchise les travailleur·ses.

2. Le statut social induit des modes d'emploi variables

Maruani met aussi en évidence des **différences de traitements et de «politiques» internes des entreprises ou politiques publiques**, notamment entre hommes et femmes. Les **manières d'engager, de licencier, de «traiter» les travailleurs**

varient en fonction de leur statut social et d'autres composantes inégalitaires que le genre telles que la classe, l'origine socio-ethnique, l'âge, la santé, ... (Chapitre (4)).

«Encore faut-il analyser comment ces **multiples formes d'emploi** se répartissent entre différentes « catégories de main-d'œuvre » — entre **différents groupes sociaux**. Encore faut-il regarder comment s'opère cette **segmentation sociale** des activités et des formes d'emploi ». (Maruani, 1990)

3. Les statuts d'emploi contribuent à la définition du statut social et des classes sociales

Enfin, si l'accès à l'emploi (et à la formation) se construit autour d'un **socle de hiérarchies sociales** (notamment d'âge, de sexe, d'origine ethnique, ...), le **statut d'emploi occupé, façonne à son tour la stratification sociale**.

Le statut et les conditions d'emploi renforcent et reconfigurent à leur tour, les hiérarchies et les positions sociales de classes (chapitre (4)) : «Mais en même temps, cet inégal **droit à l'emploi**, cet inégal partage de l'emploi et de ses formes, contribuent à la **construction des hiérarchies sociales**, à la **production des mécanismes de segmentation**, de **ségrégation** et d'**exclusion**. Car, de fait, **avoir un emploi, c'est avoir un travail et un salaire**, mais aussi un **statut social**. Le **droit à l'emploi** et les **modes d'emploi** contribuent ainsi à **moduler et à modeler les statuts sociaux, les identités sociales**. Ceci est probablement encore plus vrai aujourd'hui, en période de crise de l'emploi, c'est-à-dire en un temps où l'emploi est un bien rare, un bien « rationné » (Vincens, 1985 et 1987), un temps où, plus que jamais, **le fait d'avoir ou de ne pas avoir un emploi, le fait d'être stable ou précaire, marquent socialement les individus et stigmatisent les clivages sociaux**.» (Maruani, 1990)

Le mode d'emploi demeure un marqueur social puissant. La rareté des «bonnes conditions» d'emploi et de positions symboliquement valorisées font de certains secteurs et contextes d'emplois un atout distinctif, un objet de désir, un espace de comparaison et de compétition, qui suscitent et favorisent le développement de positions précaires (cf. chapitre (2)).

Maruani plaide pour placer le statut d'emploi et les «régimes d'emploi» au centre de l'analyse : «Placer l'emploi au centre de l'analyse sociologique, ce n'est pas sacrifier à l'actualité qui en fait le problème social numéro un, c'est affirmer **l'idée que le statut de l'emploi structure le statut du travail et contribue ainsi à la définition du statut social**,

de la stratification et des classes sociales. C'est penser la répartition et le partage de l'emploi comme des constructions sociales.»(Maruani, Reynaud, 2004)

Nous avons suivi cette prescription et décrivons de manières systématique des statuts, et des régimes d'emplois et d'activités qui s'étendent au-delà du salariat .

1.8. Classification de l'OIT, statut/ non statut et visibilité de toutes les formes de travail

Ces apports justifient que le statut est un élément déterminant permettant de lier les concepts d'emploi (modes d'emploi, organisation, conditions, contrat, ...) et de travail (activités, relations de travail, ...) à la précarité et la pauvreté (statut social, catégorisations, classes, ...).

Pour l'analyse, l'Observatoire a mobilisé une autre résolution de l'OIT qui place également le statut au centre de l'analyse et des indicateurs futurs sur le marché du travail. La Résolution de 2018 concernant les statistiques sur les relations de travail²⁶ propose une **Nomenclature d'Identification des Statuts d'Emploi, CISE-18-A**²⁷, un outil de classification des relations de travail.

Cette **résolution de l'OIT** et nouvelle **classification**, adoptée lors de la 20ème Conférence internationale des statisticiens du travail en 2018, vise à formuler des recommandations pour construire de nouveaux indicateurs statistiques sur le marché du travail²⁸. Elle a été **ratifiée par** la Belgique et **incite à des modifications** internationales des indicateurs statistiques sur les relations de travail.

L'Observatoire l'a mise à l'épreuve dans l'enquête qualitative (chapitre (2)), en s'appuyant sur les composantes de cette nouvelle nomenclature **parce qu'elle tend à visibiliser travail et emploi à partir du statut**. Cette nomenclature statistique a été documentée de manière ethnographique et présente des pistes de réflexions et de visibilisation de réalités moins connues.

L'OIT propose à travers cette résolution et re-classification :

- un cadre conceptuel global des statistiques sur les relations de travail et le statut;
- une classification internationale des statuts d'emploi (CISE-18);
- une classification internationale des statuts au regard du travail (CISaT-18), englobant toutes les formes de travail;
- un ensemble de variables et de catégories transversales venant compléter les catégories de statut au regard du travail, afin de fournir des informations sur les caractéristiques associées au degré de stabilité et de permanence d'une modalité spécifique de travail et de permettre de différencier des groupes particuliers intéressant l'action des pouvoirs publics²⁹.

Selon l'OIT, dans la mesure où le spectre **du statut** couvre à la fois les **relations de travail** et les **activités**, un individu peut potentiellement **cumuler plusieurs types de relations de travail** et plusieurs types de **risques socio-économiques**. Il y a d'un côté les «catégories de statut en fonction de l'autorité que le travailleur est en mesure ou non d'exercer», et de l'autre, les «catégories de statut en fonction du risque socio-économique».

Composante 1 - Le statut en fonction de l'autorité que le travailleur est en mesure ou pas d'exercer : travailleurs dépendants et indépendants

La définition du statut en **fonction de l'autorité** donnée par l'OIT est la suivante : «Le **type d'autorité** s'entend par la **nature du contrôle** qu'a le travailleur sur l'organisation de son travail, la **nature de l'autorité qu'il ou elle exerce sur l'unité économique pour laquelle le travail est effectué** (y compris les activités et les transactions de cette unité économique) et le **degré de dépendance** de ce travailleur par rapport à une autre personne ou à une autre unité économique pour l'organisation du travail et/ou l'accès au marché. Le type d'autorité est le critère utilisé pour **distinguer les**

²⁶ Résolution concernant les statistiques sur les relations de travail, ILOSTAT, 2018 (CIST/20/2018/Résolution I) (https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/meetingdocument/wcms_648695.pdf)

²⁷ En anglais, cette nomenclature se nomme ICSE - 18: (<https://www.ilo.org/publications/international-classification-status-employment-icse-18-manual>) et (https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://ilostat.ilo.org/fr/methods/concepts-and-definitions/classification-status-at-work/&ved=2ahUKewj04cSO25uPAxVUNfsDHRe9Cq8QFnoECBgQAQ&usq=AOvVawlwZOo-6db2zBrLnoJ2_LgZ7) https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@stat/documents/meetingdocument/wcms_647366.pdf

²⁸ Cette résolution présente une portée prospective, en matière de quantification du travail et de l'emploi et constitue donc une source d'inspiration.

²⁹ Ces points sont repris mot pour mot de : la Classification internationale des statuts d'emploi suivant le type d'autorité (CISE-18-A) et la Classification internationale des statuts d'emploi suivant le type de risque économique (CISE-18-R).

travailleurs indépendants des travailleurs dépendants. Etant donné que les travailleurs relevant de chacune de ces grandes catégories peuvent, dans la pratique, avoir des degrés d'autorité et de dépendance plus ou moins grands, **il existe dans une certaine mesure un continuum entre le travail dépendant et le travail indépendant.**» (OIT, 2018)

Composante 2 - Le statut en fonction du risque socio-économique : des rémunérations qui dépendent d'un salaire ou d'un profit

La définition du statut en fonction du risque socio-économique donnée par l'OIT est la suivante : «Le type de risque économique renvoie à la mesure dans laquelle le travailleur peut être exposé : 1) à la perte de ressources financières ou autres dans l'exercice de son activité; et 2) à une absence de garantie de rémunération monétaire ou en nature, voire à une absence de rémunération». (OIT, 2018)

L'OIT propose une manière de **mesurer le degré d'exposition à ce risque socio-économique selon les critères suivants**³⁰ :

- l'existence et la nature de la rémunération** pour le travail effectué ;
- le **degré de stabilité** ou de **permanence de l'emploi** ou **de l'activité** productive ;
- le **degré de protection** du travailleur en cas de maladie, d'accident ou de cessation de l'activité.

Ces trois dimensions ont été investiguées afin **d'estimer d'un point de vue qualitatif ce risque socio-économique.**

Composante 3 - L'absence de statut

Soulignons que **l'absence de statut** est fréquente et révélatrice d'un non-respect des normes qui encadrent les statuts d'emplois et d'activités, de dysfonctionnements dans les relations ou conditions de travail ou bien d'une situation d'informalité (chapitre (2) : face invisible du précaire).

Soulignons que suite à l'analyse des situations et des statuts, trois faces de la «nébuleuse» du précaire bruxellois ont été identifiées : une **face visible**, une **face floue/hybride** et une **face invisible** (cf. chapitre (2)).

1.9. Intersections entre précarité, emploi et activité: halo de la pauvreté et halo du chômage

Selon Statbel³¹, un travailleur pauvre est une personne qui déclare travailler mais dont le revenu disponible équivalent est inférieur au seuil de pauvreté national, qui est défini comme 60 % du revenu disponible équivalent médian. La définition statistique classique implique donc qu'un travailleur est pauvre s'il travaille mais que son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

La définition classique de la catégorie «travailleurs pauvres» varie selon l'organe statistique. Par exemple, dans les données sur les revenus de l'**Insee**, on considère comme « en emploi » **une personne qui travaille au moment de l'enquête quelle que soit la durée de l'occupation** ; tandis que l'organisme européen **Eurostat** comptabilise **les personnes qui ont passé au moins la moitié de l'année en emploi.** » (Observatoire français des inégalités). En fonction de la définition choisie, l'estimation du nombre de travailleurs pauvres varie.

Il est dès lors important d'envisager d'autres définitions de la notion de «travail» que la durée minimale de travail rémunéré de six mois par an (par exemple, plus de trois mois par an) et qu'elles couvrent également le groupe des ménages ayant une «faible intensité de travail». La recherche sur la pauvreté au travail ne peut ignorer la pauvreté qui ne relève pas de la définition stricte du «travail», notamment parce que les deux formes sont souvent liées (Vandekerckhove et al., 2018 in Buffel, Nicaise, « In Work Poverty in Belgium », ESPN Thematic Report on In-work poverty Belgium, 2019)

Tout comme pour la notion de pauvreté, il est dès lors pertinent d'explorer la **dimension subjective de cette réalité.** N. Duvoux et C. Azuret insistent sur l'importance de croiser les différentes dimensions de la pauvreté afin de comprendre ce que signifie l'expression «Sortir de la pauvreté» par l'étude du «halo».

³⁰ Ces points sont repris mot pour mot de : la Classification internationale des statuts d'emploi suivant le type d'autorité (CISE-18-A) et la Classification internationale des statuts d'emploi suivant le type de risque économique (CISE-18-R).

³¹ <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/plus>

1.10. Tracer des liens entre instabilité et précarité

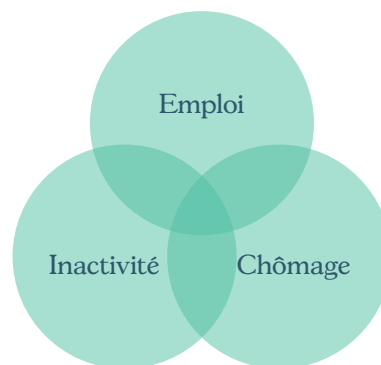
Pourquoi prendre en considération les «halos» de pauvreté et du chômage ? « L'intérêt des réflexions en termes de « halo » est de permettre de faire le **lien** entre les **personnes éloignées de l'emploi ou assistées** et **celles en emploi à bas revenus, précaire ou proches de l'assistance** pour deux raisons : parce qu'elles montrent dans quelle mesure les difficultés financières perçues, en **rapport avec la position sociale occupée**, peuvent être à l'origine d'un sentiment de pauvreté et parce qu'elles offrent la possibilité d'intégrer une vision large de l'approche simmelienne au travail. (...) **L'approche dynamique** invite donc à **interroger la notion de pauvreté au-delà de la dichotomie pauvres/non pauvres** et à **en complexifier l'analyse en s'intéressant aux catégories de populations faisant des allers-retours dans la pauvreté et éprouvant des difficultés à boucler les fins de mois.** » (Azuret, 2020)

Les précédents rapports thématiques publiés par l'Observatoire démontrent cette discontinuité des parcours et des aller-retours entre emploi et chômage : « D'une manière générale, les frontières entre les situations d'emplois et de chômage sont de plus en plus ténues. Il existe une mobilité importante des personnes au sein d'un espace de précarités (Observatoire de la Santé et du Social, 2015) composé de passages de plus en plus fréquents de situations précaires à d'autres situations précaires et dont il est difficile de s'extraire. (...) Il y a une multiplication des passages entre emploi et chômage et de situations d'« entre-deux » (travailler quelques heures, travailler à temps partiel, perdre ses droits, être sanctionné, être au chômage et en formation, ...), de situations complexes où les situations des personnes n'entrent pas dans les catégories prévues et nécessitent du temps, des savoirs et compétences indispensables afin de maintenir leurs droits. » (Observatoire de la Santé et du Social, 2017, p.69)

Inclure la catégorie des inactifs pour mieux saisir le halo du chômage

S. Abdelnour soulignait en 2018 que « s'il existe des situations intermédiaires entre chômage et emploi, les frontières de l'inactivité ne sont pas étanches non plus, et leur étude peut se révéler féconde ».

L'économiste Jacques Freyssinet a défini un halo autour du chômage illustré par le schéma suivant :



« De même que chômage et emploi se confondent dans un temps partiel subi, l'inactivité aurait une zone de regroupement avec l'emploi, qui serait le temps partiel choisi, notion dont nous avons déjà pointé les limites. L'inactivité aurait également une frontière avec le chômage, circonscrivant alors plusieurs populations : **les chômeurs découragés, les travailleurs en formation, les étudiants qui travaillent occasionnellement ou encore les pré-retraités** ». (Abdelnour, 2018)

La catégorie formelle des « inactifs » est utile à prendre en considération afin de mieux comprendre les modalités d'emplois et d'activité et l'instabilité des positions des personnes précaires.

Défis de qualification du travail au 21^{ème} siècle

Selon A.-M. Dujarier, il y a eu un consensus jusque dans les années 1980, sur le fait que travailler c'est « déployer **une activité** qui demande **de la peine**, une activité qui **produit des choses utiles**, dans le cadre d'un **emploi dont on peut vivre** » mais elle alerte sur le fait que ces conceptions sont aujourd'hui de plus en plus dissociées.

Pour Dujarier il est aujourd'hui crucial de **questionner les catégories, les institutions dites « du travail » et les définitions souvent utilisées mais, qui « participent pourtant à la destruction des conditions de notre subsistance collective »**. Elle souligne la contradiction entre « **une société caractérisée par des emplois parfois inutiles voire nocifs** à notre subsistance au même moment que **nombre de pratiques classées comme n'étant pas « du travail »**, elles, sont vitales. Des revenus importants sont obtenus sans rien faire tandis que l'emploi n'est pas un « gagne-pain » pour tous ; **les pratiques profitables qui ne sont pas qualifiées de « travail » ou vécues comme telles, s'étendent**. De ce fait s'accumulent des **situations dans lesquelles l'activité, l'utilité sociale et économique, l'emploi et le revenu sont désarticulés**, ouvrant

sur des conflits sociaux et psychiques au moment de savoir qui travaille et quand. **L'enjeu de cette qualification est majeure car elle est la première marche pour que la pratique soit rattachée et donc encadrée par les institutions «du travail».** (Dujarier, 2021, p. 367)

Les qualification «du travail» et des catégories statistiques constituent des enjeux majeurs.

Comprendre les réalités des travailleurs pauvres par l'articulation de plusieurs concepts, approches et niveaux d'analyse

L'étude d'une «zone grise» entre pauvretés, précarités travail et emploi permet de sortir de catégories qui invisibilisent une partie du phénomène. Ainsi, nous plongerons à partir des premières balises d'une analyse du statut en regard de l'emploi et du travail selon l'OIT, à une analyse plus globale.

A.M. Dujarier décrit également les zones grises de l'emploi : «l'expression «zone grise» exprime que les relations d'emploi sont de plus en plus diverses, régulièrement incertaines et indéterminées (Azaïs et Carleial, 2017). Il s'agit de pratiques que nous ne savons pas encore codifier, classer et compter notamment à propos du chômage et de son halo (Lallement, 2019), interrogeant alors la justesse des statistiques institutionnelles lorsqu'elle mobilise des catégories conventionnelles dépassés par les pratiques actuelles. **«Au croisement de l'emploi et de l'inactivité, l'on trouve ainsi des situations de temps réduit (préretraite, temps partiel), entre l'inactivité et le chômage, celles de formation, de cessation anticipée d'activité et de chômeurs découragés, à mi-chemin entre le chômage et l'emploi, d'autres formes d'entraide (chômage partiel, temps partiel,...) et au carrefour enfin des trois grandes catégories, le cœur noir du travail clandestin** (Lallement, 2007, p. 63).» (Dujarier, 2021)

Il importe donc de mobiliser une analyse dynamique qui permette d'inclure une bien plus grande part des situations d'emplois et d'activités précaires.

1.11. Précarités et pauvretés objectives et subjectives

Dans ce rapport il sera moins question de pauvreté au singulier que des pauvretés et précarités plurielles pour retracer les contours des halos de pauvreté et du chômage et s'affranchir des catégorisations qui invisibilisent certains groupes et situations.

Ces apports appuient le choix d'un large cadrage de la problématique des travailleurs pauvres et l'évitement du «copié-collé» des découpages institutionnels par indicateurs, par «groupes-cibles» ou par dispositifs et types de politiques publiques (lutte contre la pauvreté, lutte contre le chômage, politiques d'emploi et de formation, développement de l'insertion socio-professionnelle, ...). Laisser de côté ces catégories permet une nouvelle approche.

Dans ce rapport, la variété des situations concrètes et les processus causaux sont recherchés à partir de l'expérience des personnes rencontrées, à partir de l'analyse des situations des personnes à l'emploi ou en activité, du traitement analytique et de la récolte de constats plus académiques.

L'approche est volontairement large afin d'éviter les biais inhérents à la reproduction des cadres normatifs et institutionnalisés afin de rendre visible des formes invisibles de précarités, de travail et d'emplois actuellement invisibles aux statistiques, à des données administratives voire à des enquêtes plus qualitatives (de Lagasnerie, 2017).

La définition de « travailleur.se.s pauvre » utilisée lors de la réalisation de cette enquête regroupe des travailleur.se.s précaires et pauvres.

Un.e travailleur.se précaire ou pauvre est un travailleur.se qui :

- déclare avoir travaillé ou travailler plus de la moitié du temps sur une année
- dont le revenu disponible équivalent se situe d'un niveau inférieur au seuil de risque de pauvreté national (60 % du revenu disponible équivalent médian) ou à un niveau légèrement supérieur au RMMMG (Revenu Minimum Mensuel Moyen Garanti)
- estime « ne pas parvenir à joindre les deux bouts » pour faire face au coût de la vie

Le.a travailleur.se est considéré.e comme travailleur.se pauvre s'il travaille mais que son niveau de revenus est inférieur ou égale au seuil de risque de pauvreté.

Le.a travailleur.se est considéré.e comme travailleur.se précaire si son niveau de revenus est supérieur au seuil de risque de pauvreté et au RMMM.G.

Le degré de précarité et de pauvreté varie fortement suivant d'autres variables contextuelles (composition de ménage, coût du logement, de la mobilité, des produits de base, aides sociales, aides à l'emploi, ...) et individuelles (sexe, âge, niveau de formation, expérience, nationalité, origine, ...).

Deux notions ont été largement mobilisées pour l'analyse, celles de «régime d'emploi et d'activités» et celle de «régime d'emplois et d'activités précaires».

Le **régime d'emploi et d'activités** désigne : «un cadre légal et réglementaire spécifique, des dispositifs, un espace et une organisation du travail, un ensemble de normes spécifiques en droit du travail et en droit de la sécurité sociale qui régulent des emplois salariés et/ou des activités».

Les «**régimes d'emplois et d'activités précaires**» dans lesquels se retrouvent des proportions importantes de travailleur.ses pauvres sont considérés ici comme : «des cadres légaux et réglementaires spécifiques, des dispositifs, des normes, un espace et une organisation du travail qui donnent lieu à des emplois ou activités moins protecteurs pour les travailleur.ses. Ces régimes d'emploi et d'activités précaires sont moins onéreux pour l'employeur ou le donneur d'ordre. Le plus souvent il s'agit de régimes défiscalisés qui dérogent aux normes légales «de droit commun» ou habituelles et qui sont moins contributifs au système de protection sociale.» Il s'agit par exemple des régimes de travail relatifs au travail étudiant, au travail intérimaire, aux flexi-jobs, aux dispositifs d'aide à l'emploi et à la formation, au travail de l'économie collaborative, au régime des arts amateur, au travail associatif, au volontariat, ...